

Pôle ressources

Affaire suivie par : Stéphane BRUNET

Monsieur Philippe LAVERGNE
Secrétaire du CHSCT

Limoges, le **03 AOUT 2020**

Monsieur,

Dans cette période de crise, vous avez souhaité attirer mon attention sur deux sujets d'actualité : les moyens de protection contre la COVID-19 et les conditions de travail par fortes chaleurs. Sachez que je suis tout à fait sensible à ces questions.

Concernant les moyens de protection contre l'épidémie : le 16 juillet dernier, suite aux annonces gouvernementales sur le port du masque en lieu clos et sans attendre la publication de dispositions réglementaires plus précises, le Directeur général des services a pris des mesures relatives au port obligatoire du masque pour les usagers de tous les services publics départementaux en lieu clos et pour les agents lorsque les règles de distanciation ne permettaient pas de s'en dispenser, lors de réunions et lors de l'accueil direct des usagers. Des affiches ont été placées aux entrées des sites pour communiquer sur ces mesures.

En complément, Monsieur Stéphane BRUNET, Directeur du pôle ressources, a en effet attiré l'attention de ses collaborateurs pour permettre une mise en œuvre immédiate de la note du Directeur général des services. Il a ainsi précisé qu'il convenait de porter son masque dans les zones de fréquentation du public (halls d'entrée, couloirs, salles de réunion) et cela même si les règles de distanciation étaient respectées. Il s'agissait bien, dans cette intervention, de renforcer la protection de tous, de sensibiliser les équipes et d'anticiper au mieux les dispositions qui allaient d'ailleurs ensuite être prises au niveau national, dans le même esprit que la note de service précitée.

En ce qui concerne la distribution de moyens de protection contre le risque de contamination à la COVID-19, une distribution de plus de 11 500 masques en tissu a été réalisée au bénéfice des agents du Département. Cette dotation en protection individuelle a été complétée par la mise à disposition de masques chirurgicaux, de sur-blouses, de gel, etc.

Pour faire suite à la nouvelle obligation du 20 juillet, le pôle ressources a immédiatement engagé un recensement de tous les personnels en contact avec le public afin de compléter leur dotation autant que de besoin.

Sur ce seul mois d'août, près de 1 800 masques en tissu et quelques 26 000 masques chirurgicaux seront ainsi mis à la disposition des agents qui en auront besoin. En outre, la distribution d'une nouvelle dotation de masques pour la rentrée de septembre, quels que soient les métiers et en tenant compte des circonstances et difficultés rencontrées lors de certains travaux, est également en préparation.

Enfin, sachez que le Président et moi-même suivons attentivement les évolutions du contexte sanitaire notamment au travers des chiffres communiqués par l'Agence régionale de la santé. Aujourd'hui, le taux d'incidence, pour le département de la Haute Vienne est de 1,3 / 100 000 (contre 10,2 / 100 000 au niveau national) et le taux de positivité de 0,4 % (contre 1,4 % au niveau national). Le Conseil départemental ne manquera pas d'adapter les mesures de protection déjà en place si les signaux montraient une dégradation.

S'agissant ensuite des aménagements horaires en raison des fortes chaleurs estivales :

- pour les MDD services techniques, le Directeur du pôle administration générale et territoriale a déclenché la mise en place des horaires décalés sans même qu'une alerte canicule ne soit annoncée pour les journées du 27 au 31 juillet, en coordination étroite avec les cadres des MDD. Il réactivera ce dispositif spécifique aux chantiers routiers et travaux en extérieur selon les mêmes modalités dès que nécessaire ;
- pour les autres services départementaux, les préconisations préventives et le dispositif d'aménagement horaire a été communiqué par note de service le 21 juillet 2020. Il est bien précisé que l'aménagement horaire peut être mis en place lorsque le niveau 3 du plan canicule est officiellement déclenché **ou** lorsque les températures dépassent le seuil de 30° C dans un bureau.

De plus, je sais aussi que la Directrice générale adjointe Ressources Administration générale et territoriale a précisé dans un mail en date du 29 juillet adressé à l'ensemble des Directeurs qu'ils devaient, en cas de prévisions de températures élevées :

- se positionner sur la pertinence du décalage des horaires en tenant compte des situations (locaux, missions, nombre d'agents présents, fragilités individuelles ...)
- imaginer, le cas échéant, l'organisation d'une continuité de la réponse et de l'accueil des usagers sur les horaires normaux d'ouverture ;
- et mettre leur proposition à la validation de la direction générale via la voie hiérarchique.

A la faveur de ces précisions, vous pouvez donc être assuré que l'administration est pleinement mobilisée, et ce sans ambiguïté, afin de préserver de la santé des agents et des usagers du Conseil départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente du Comité d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail

SIGNE

Jocelyne REJASSE